Envoyé en préfecture le 19/10/2022

Reçu en préfecture le 19/10/2022

Affiché le



ID: 001-210101895-20221010-DEL22_26-DE

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE D'INJOUX-GENISSIAT

N° 22/26 Séance du 10 octobre 2022

L'an deux mil vingt-deux, le dix octobre à 18 H.30, le conseil municipal d'Injoux-Génissiat, Membre en Exercice: 14 régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, dans le lieu habituel de Présents: 12 ses séances sous la présidence de Monsieur Denis MOSSAZ, Maire. Procurations: 1 Date de convocation du Conseil Municipal et affichage : 03 octobre 2022. Votants: 13 13 Pour: Membres présents: Mmes MM. BALSEM Lydie, BILLET Benoit, Valérie BLANC, BOSSON 0 Contre: Pascale, CARREZ Laurent, FILLOD Claude, FOUCART Bernard, LECOQ Frédéric, MOSSAZ Denis, PRUDHOMME Joël, SELLIER Sophie, Patricia VERDET. 0 Abstentions: Absent(e)s ou excusé(e)s: ANDRE Bérengère (pouvoir à Sophie SELLIER), ARTERO Véronique. Publiée le : Secrétaire : Benoît BILLET

Objet: Acquisition de terrain sur le secteur d'INJOUX - Parcelle B1560

Le maire rappelle au conseil municipal le projet de construction d'un terrain d'activités de loisirs de type « Pump track » sur le secteur d'Injoux. A ce titre, il rappelle également qu'il convient d'acquérir une partie de la parcelle cadastrée B1560 appartenant aux consorts BAILLY.

Il informe l'assemblée qu'un plan de division a donc été élaboré par Mr Pascal OLMI, géomètre-expert.

La surface de terrain à acquérir s'élève à 9 158 m2. Comme déjà évoqué lors des questions diverses de la séance du 16 mai dernier, Monsieur le maire a engagé une discussion avec les consorts BAILLY à la suite de quoi il a été proposé un prix d'achat de 6.50 € /m2, soit un coût total d'acquisition de 59 527 €.

Sur proposition du Maire et sur présentation du plan de bornage établi par Mr Pascal OLMI géomètre-expert,

Le conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité,

- ⇒ **Approuve** l'achat d'une surface de 9 158 m2 issue de la parcelle cadastrée B1560 appartenant aux consorts BAILLY, au prix de 6,50 €/m2 soit un coût total d'acquisition de 59 527 € (cinquante-neuf-mille-cinq-cent-vingt-sept euros), hors frais de notaire.
- ⇒ Autorise le maire à signer tout acte notarié ainsi que tous documents administratifs et comptables relatifs à cette acquisition.

Ainsi fait et délibéré en séance les jour, mois et an susvisés.

Le secrétaire

Benoît BILLET

Le Maire

Denis MOSSAZ₁₂₀